



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 3 décembre 2018

# Le préfet signe un arrêté autorisant les magasins à ouvrir les dimanches 9, 16, 23 et 30 décembre et les deux premiers dimanches pour les soldes d'hiver 2019



Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour accompagner les entreprises pouvant être impactées par le mouvement des « gilets jaunes », le préfet a signé, ce jour, un arrêté portant dérogation à la règle du repos dominical pour l'ensemble des magasins d'habillement, de la chaussure, les grands magasins, les magasins populaires et les enseignes de modes en Vendée.

Il s'agit d'une mesure similaire à celle prise dans le département de la Loire-Atlantique.

